

Fidulane

Ciel Paie – DSN – Régularisations et Perfectionnement

<u>Objectifs</u>	:	■ Régulariser les DSN avec Ciel et éviter les erreurs
<u>Public concerné</u>	:	■ Comptables, Gestionnaires de paie, Assistants administratifs, Secrétaires comptables, Assistants de Direction, Responsables administratifs, Dirigeants.
<u>Durée</u>	:	■ De 1 à 3 jours
<u>Déroulement</u>	:	■ Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques Formation complémentaire sur les principes de la paie, si nécessaire.
<u>Mode d'évaluation</u>	:	■ Evaluation continue et cas pratiques

■ Introduction

- Rappels sur les objectifs de la DSN, les principales données transmises, les modes « d'alimentation » de la DSN
- La complexification phénoménale de la paie introduite par la codification rigoureuse des données de la paie, par la restriction des possibilités de correction, et par le traitement implacable, par l'URSSAF en particulier, des données transmises dans la DSN
- La quasi disparition du « droit à l'erreur », et ses conséquences
- Les modes de régularisation dans la DSN
- Sources de documentation
- Les DSN « annule et remplace »
- L'incorporation de bulletins de paie antérieurs omis, dans une DSN ultérieure
- Les blocs de régularisation

■ Les blocs de régularisation des cotisations URSSAF

- Définir clairement les objectifs
- Bien comprendre le mode de calcul « informatique » des cotisations par l'URSSAF, en fonction des codes CTP, des assiettes et qualifiants d'assiette transmis
- Ne pas confondre la méthode « annule et remplace » et la méthode additive pour les bases des régularisations
- Observer et analyser les blocs déjà présents pour « visualiser » la méthode à suivre
- Comprendre la méthode de traitement informatique par le destinataire des données de régularisation envoyées
- Définir et renseigner la période concernée
- Renseigner les blocs en tenant compte des objectifs et de la méthode de traitement informatique de l'URSSAF

- Ne pas oublier de renseigner le montant total des cotisations du bloc de régularisation, et de modifier le versement global, si nécessaire (ou de créer d'autres blocs de versement)
- Réfléchir à la cohérence entre les données globales du bloc URSSAF, et les données individuelles des fiches des salariés
- Préparer, le cas échéant, les traitements à effectuer pour assurer la cohérence globale

■ Les blocs de régularisation pour la retraite complémentaire

- Définir clairement les objectifs
- Pour les salariés à temps partiel, tenir compte de la méthode de calcul, par les caisses de retraite complémentaire, du plafond de la Sécurité Sociale (méthode différente de celle appliquée par l'URSSAF)
- Ne pas confondre la méthode « annule et remplace » et la méthode additive des régularisations
- Observer et analyser les blocs déjà présents pour « visualiser » la méthode à suivre
- Comprendre la méthode de traitement informatique par le destinataire des données de régularisation envoyées
- Définir et renseigner la période concernée
- Renseigner les blocs en tenant compte des objectifs et de la méthode de traitement informatique par le destinataire
- Réfléchir à la cohérence entre les données individuelles des fiches des salariés et le montant à payer inscrit dans le bloc de versement

■ Les blocs de régularisation pour la prévoyance

- Définir clairement les objectifs
- Ne pas confondre la méthode « annule et remplace » et la méthode additive des régularisations
- Observer et analyser les blocs déjà présents pour « visualiser » la méthode à suivre
- Comprendre la méthode de traitement informatique par le destinataire des données de régularisation envoyées
- Définir et renseigner la période concernée
- Renseigner les blocs en tenant compte des objectifs et de la méthode de traitement informatique par le destinataire
- Réfléchir à la cohérence entre les données individuelles des fiches des salariés et le montant à payer inscrit dans le bloc de versement

■ Les blocs de régularisation pour la DGFIP

- L'utilisation du bouton de régularisation dans les bulletins de paie du mois en cours
- Contrôle de la régularisation sur le bulletin de paie et dans l'onglet PAS des fiches Salariés
- Les blocs de régularisation générés dans la DSN, et leur contrôle (*Bloc S21.G00.56 - Régularisation de prélèvement à la source*)
- Le renseignement direct de blocs de régularisation dans la DSN

■ Eviter, comprendre, et corriger les erreurs avant l'envoi de la DSN

- Comprendre l'organisation et le contenu des blocs de la DSN
- Comprendre la source de chaque donnée de la DSN
- Analyse des états de synthèse de Ciel Déclarations Sociales
- Analyse de la source des cotisations URSSAF dans la DSN
- Analyse de la source de différentes données par le bouton de « calcullette »
- Les différents paramétrages des cotisations dans Ciel Paie pour la DSN
- Méthodes de compréhension des messages d'erreur du « e-contrôle »
- Correction dans la DSN et dans Ciel Paye
- Cerner les limites du contrôle par le « e-contrôle »
- Effectuer les contrôles indispensables non effectués par le « e-contrôle »

■ Conclusion

- L'importance d'une excellente organisation et d'une formation permanente
- Méthodes pour éviter « en amont » la plus grande partie des sources d'erreur (méthode de mise à jour du plan de paie, mise à jour régulière des profils, sources de documentation pour les cas particuliers, ...)
- Méthodes de contrôle et ordre d'utilisation de celles-ci
- Méthodes de rectification des erreurs, et méthodes pour en éviter le renouvellement